



**Compte rendu de la table ronde sur la négociation  
de l'utilisation des réserves**

**SANTÉ PREVOYANCE CONTRACTUELS**

**du 14 NOVEMBRE 2016**

**Après avoir obtenu pour l'année 2016 :**

- une baisse des cotisations,
- une meilleure prise en charge des remboursements frais de santé,
- une communication envers les agents contractuels pour les informer de l'inutilité de la garder l'option surcomplémentaire (garantie facultative),
- d'avoir fait réaliser des plaquettes explicatives des services SNCF santé et Humanis,



**SUD-Rail a récidivé pour l'année 2017, en obtenant cette réunion supplémentaire pour utiliser une réserve d'argent déontologiquement insoutenable de 30 M€ !**

D'entrée de jeu, la direction annonce que seuls 16 millions seront redistribués auprès des agents contractuels et que les 14 millions restants, seront eux mis de côté en cas de problèmes... soit 7 mois de cotisations gardées dans les caisses d'Humanis qui entretiendrait la spéculation. Seul SUD-Rail s'est opposé à une telle pratique spéculative, certains (bleus) parlant même d'une gestion en bon père de famille. **Facile à dire quand on ne fait pas partie des cotisants... SUD-Rail considère que le trop perçu doit être reversé en intégralité aux cotisants, y compris aux retraités.**

La baisse de cotisation représentera environ **6 euros par mois (soit 72€ par an), pour une durée de 4 ans à compter du 1er avril 2017**, avec une reconduction annuelle. Grâce à SUD-Rail, cette baisse de cotisation sera répercutée sur les agents retraités ou retraitables gardant la mutuelle Humanis, et respectant ainsi la solidarité intergénérationnelle.

La Fédération SUD-Rail attendons donc la retranscription de cette négociation sous forme de texte, afin qu'il soit démocratiquement soumis à consultation auprès de nos adhérents, pour aboutir à une signature ou non de notre organisation syndicale.

**Contexte de l'élaboration d'un tel accord d'entreprise :**

SUD-Rail était et reste contre l'accord national interprofessionnel (ANI) signé par la CFDT / MEDEF / CFTC / CFE-CGC entre autre, transposé en loi, obligeant tout salarié à bénéficier d'une complémentaire santé collective.



Toujours dans un esprit d'amélioration des conditions d'emploi des agents, SUD-Rail a porté des revendications qui ont permis d'aboutir à ce résultat pour les agents contractuels. Ceux qui penseraient qu'on ne peut pas négocier avec SUD-Rail en seront pour leurs frais, nous défendons les intérêts des salariés et nous continuerons à le faire, à travers un suivi rigoureux des accords que nous avons signés. **SUD-Rail exige toujours la fin des mutuelles et une prise en charge à 100% de la CPAM.**



**Avec SUD-Rail, osez réclamer cette exigence !!!**